

241

DB24

Projet d'implantation du terminal méthanier  
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004




# L'ÉNERGIE

pour construire le Québec de demain

La stratégie énergétique  
du Québec 2006-2015

  
**BRILLER**  
PARMI LES MEILLEURS

Québec 



Diversifier nos approvisionnements et mettre en valeur notre potentiel en ressources pétrolières et gazières.

## CONSOLIDER ET DIVERSIFIER LES APPROVISIONNEMENTS EN PÉTROLE ET EN GAZ NATUREL

Ensemble, le pétrole et le gaz naturel représentent un peu plus de 50% de notre bilan énergétique.

Ces approvisionnements sont cruciaux pour le développement de notre économie et le bien-être des citoyens. Le pétrole et le gaz naturel peuvent être également sources de croissance et de création de richesse, à condition de tirer parti des atouts dont nous disposons. Avec sa stratégie énergétique, le gouvernement entend à la fois sécuriser nos approvisionnements et mettre en valeur les avantages dont le Québec bénéficie.

### UNE DÉPENDANCE VIS-À-VIS DE L'EXTÉRIEUR, MAIS DE RÉELS ATOUTS

Il est à peine besoin d'insister sur l'importance d'un approvisionnement stable et sécuritaire en hydrocarbures, pour l'ensemble des Québécois.

En 2003, le pétrole et le gaz naturel assuraient respectivement 38,4% et 12,0% de nos besoins énergétiques finaux. À lui seul, le pétrole représentait 99,7% de la consommation en énergie du secteur des transports. Un secteur d'activité tel que la pétrochimie dépend presque entièrement des produits pétroliers et du gaz naturel pour ses approvisionnements en matières premières. Le gaz naturel joue un rôle stratégique dans tous les domaines où la production de chaleur doit être contrôlée avec précision. Il contribue en outre à 8% des besoins énergétiques des consommateurs résidentiels et à près de 26% de ceux du secteur tertiaire. À lui seul, le secteur industriel consomme près de 50% des approvisionnements en gaz naturel du Québec où il représente plus de 16% des besoins énergétiques. Pour plusieurs industries, la disponibilité du gaz naturel est un facteur de localisation important.

### LES PRIORITÉS D'ACTION

- 1) Mettre en valeur les ressources pétrolières et gazières du Québec en réunissant toutes les conditions nécessaires
- 2) Diversifier les sources d'approvisionnement de gaz naturel
- 3) Favoriser des approvisionnements sûrs et à prix compétitifs pour les produits pétroliers raffinés

Le pétrole comme le gaz naturel sont entièrement importés de l'extérieur, ce qui constitue une importante source de dépendance sur le plan stratégique et se répercute directement sur notre balance commerciale.

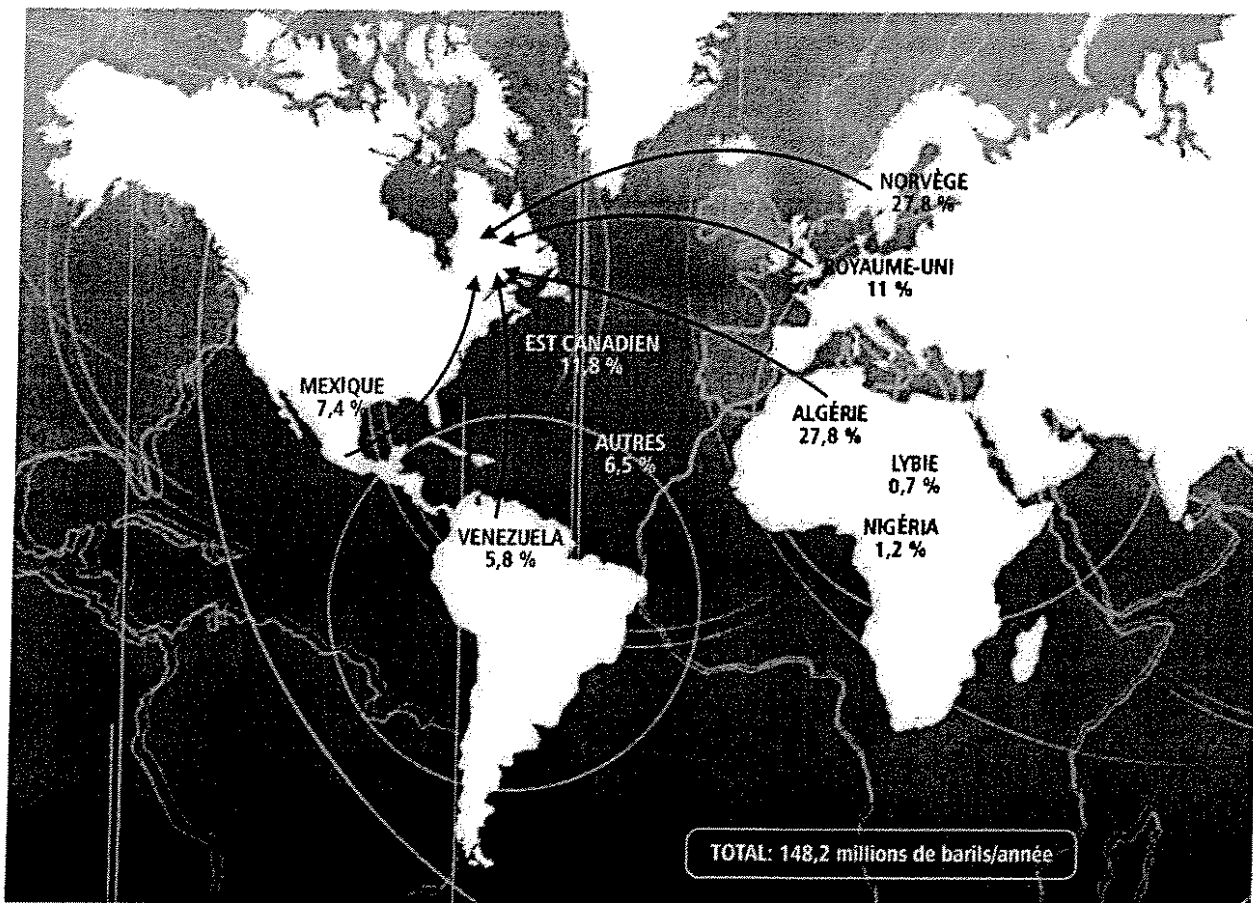
- Pour ce qui est du pétrole brut, les trois raffineries québécoises sont essentiellement alimentées à partir de la Norvège, du Royaume-Uni, de l'Algérie, du Venezuela, du Mexique et de l'Est canadien.
- Dans le cas du gaz naturel, tous nos approvisionnements proviennent de l'Ouest canadien, via un seul système de transport – le réseau appartenant à TransCanada PipeLines. Les seules réserves auxquelles nous ayons accès directement semblent avoir atteint leur apogée puisque les réserves prouvées ont diminué de 40% en vingt ans. Par ailleurs, il semble bien que les nouvelles découvertes répondront d'abord aux besoins liés à l'exploitation des sables bitumineux en Alberta. Nous devons donc diversifier nos sources d'approvisionnement afin de renforcer notre sécurité énergétique à moyen et à long termes.

Sur le plan économique, cette dépendance vis-à-vis de l'extérieur nous coûte cher : en 2005, les importations de pétrole et de gaz naturel ont représenté une facture d'environ 10 milliards de dollars, en augmentation de plus de 30% par rapport à 2003.

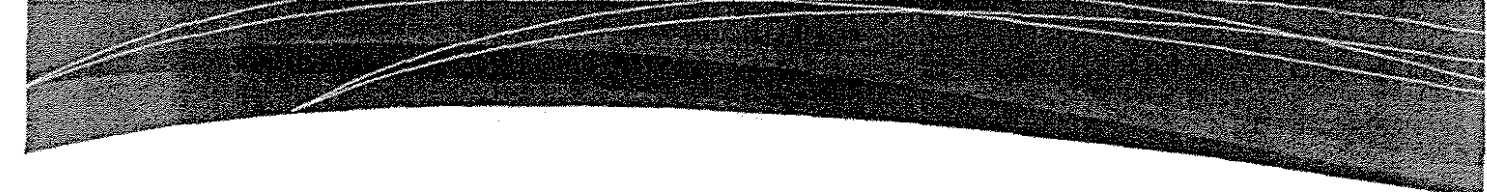
**UNE SITUATION À LAQUELLE NOUS DEVONS RÉPONDRE**  
L'accent sur l'efficacité énergétique et les investissements dans les nouvelles technologies énergétiques constitueront, on l'a vu, des réponses d'envergure aux défis qui nous sont posés.

Cela n'est cependant pas suffisant. Nous devons également relever ces défis en nous appuyant sur les atouts dont nous disposons sur notre propre territoire, dans les domaines du pétrole et du gaz naturel.

**CARTE 1**  
Les approvisionnements du Québec en pétrole brut (2004)







Nous pouvons consolider et diversifier nos approvisionnements en pétrole et en gaz naturel en mettant en valeur le potentiel existant dans notre sous-sol, et en tirant parti d'une position géographique, avantageuse à plusieurs égards.

Ces défis nécessitent d'autant plus une réponse qu'à l'échelle mondiale les réserves traditionnelles en hydrocarbures diminuent, alors que la demande ne cesse d'augmenter.

Les hausses de prix subies en 2005 donnent un avant-goût de la situation à laquelle toutes les économies dépendantes des hydrocarbures seront confrontées à un horizon plus ou moins éloigné: on doit s'attendre à une compétition de plus en plus féroce, sur le plan international, pour avoir accès à des sources d'approvisionnement fiables et sécuritaires. Cette compétition se reflètera sur les prix, qui pourraient augmenter sur une longue période. Tous les pays importateurs d'hydrocarbures adaptent leurs politiques énergétiques en fonction de cette réalité.

Si nos approvisionnements en pétrole sont déjà passablement diversifiés, il n'en est pas de même pour le gaz naturel pour lequel nous sommes totalement dépendants de l'Ouest canadien. Notre situation géographique nous permettrait cependant de bénéficier d'un accès privilégié à un marché en pleine expansion, le marché du gaz naturel liquéfié (GNL).

Actuellement, il existe cinq terminaux méthaniers en activité en Amérique du Nord. Considérant la situation prévisible des approvisionnements à l'échelle de l'Amérique du Nord, une cinquantaine de projets y sont cependant à divers stades d'étude ou de développement. Trois de ces projets sont situés au Québec. Deux se trouvent le long du fleuve Saint-Laurent – à Lévis et à Gros-Cacouna. Il s'agit du projet *Rabaska*, piloté par un consortium formé de Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge, et du projet *Énergia-Cacouna*, conçu par un autre consortium, auquel appartiennent TransCanada PipeLines et Petro Canada. Le troisième projet, *Énergia Grande Anse*, est situé le long du Saguenay.

Plusieurs avantages stratégiques seraient associés à la réalisation éventuelle de ce type de projets.

- Le coût d'un projet de terminal méthanier est évalué entre 700 millions et 1 milliard de dollars. L'implantation de projets de terminaux méthaniers sur notre territoire ferait ainsi bénéficier l'économie québécoise d'importants investissements.
- L'accès au gaz naturel liquéfié permettrait au Québec de diversifier la provenance de ses approvisionnements. Au lieu de dépendre uniquement du gaz naturel transporté par gazoduc depuis l'Ouest canadien – dont les réserves prouvées diminuent – le Québec aurait accès au gaz provenant du continent africain, du Moyen-Orient et de Russie.
- Le Québec pourrait également bénéficier de la concurrence entre les différentes sources d'approvisionnement qui permettrait de contenir l'évolution des coûts.
- Il pourrait aussi éviter le déplacement de grandes industries vers des sources d'énergie plus polluantes ou même leur délocalisation éventuelle.

Pour être menés à bien, les projets devront cependant répondre aux préoccupations en matière de sécurité et d'environnement. Ces projets sont pleinement assujettis au processus d'examen environnemental et réglementaire des grands projets. En particulier, ces projets demeurent susceptibles de faire l'objet d'audiences publiques organisées par le BAPE.

#### UN POTENTIEL À METTRE EN VALEUR AU QUÉBEC

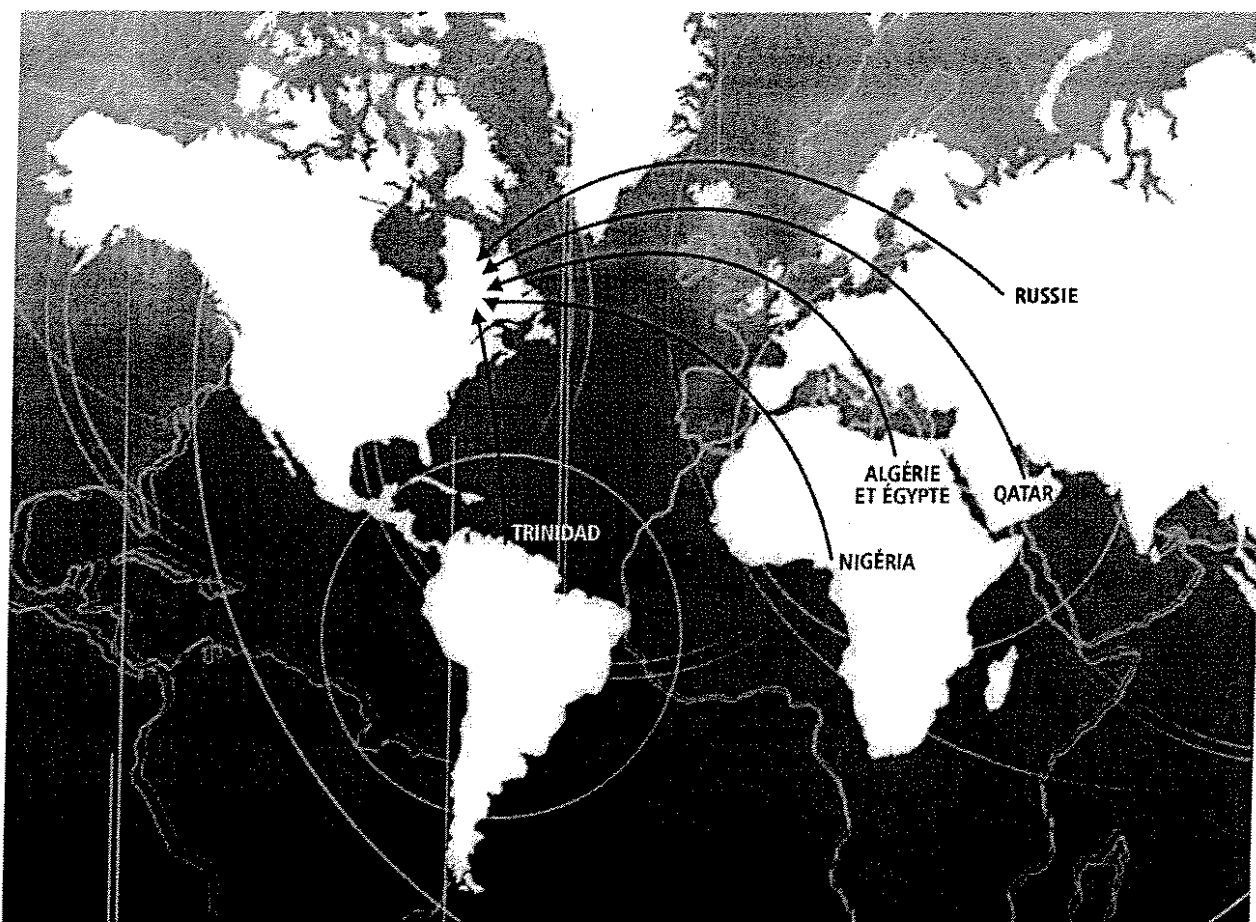
La diversification de nos approvisionnements extérieurs contribuerait sans aucun doute à notre sécurité énergétique, mais cela ne doit pas nous conduire à négliger notre propre potentiel sur le plan des hydrocarbures.

Le Québec bénéficie en effet d'un contexte géologique favorable à la présence de gisements pétroliers et gaziers.

La vallée du Saint-Laurent est située dans l'axe d'un ancien littoral, dont l'origine remonte à environ 480 millions d'années.

#### CARTE 2

Les approvisionnements potentiels du Québec en gaz naturel liquéfié





Des gisements significatifs de pétrole et de gaz naturel ont été découverts dans les bassins sédimentaires situés le long de cet axe, qui s'étend du Texas jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador. La partie du Québec la plus propice à la présence de pétrole et de gaz naturel représente une superficie d'environ 200 000 km<sup>2</sup>, recouvrant à la fois des territoires « onshore » ou terrestres (la Gaspésie et la plaine du Saint-Laurent) et « offshore » ou marins (le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent).

Plusieurs investissements majeurs ont été annoncés ou sont en cours dans les régions terrestres du Québec.

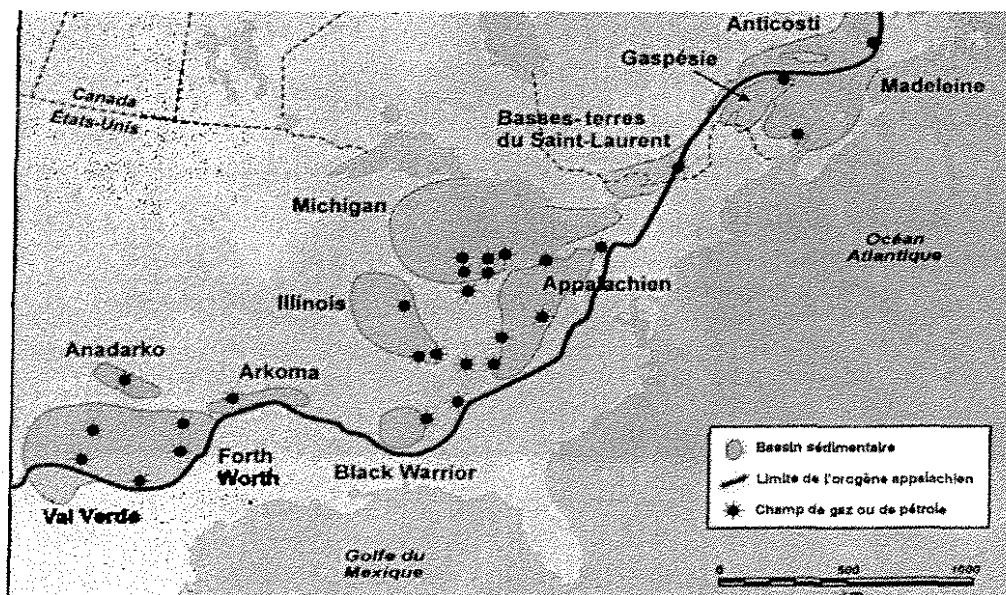
- En 2006, la compagnie Talisman entreprendra une campagne d'exploration pétrolière et gazière dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, dans la région du Centre-du-Québec. Une filiale de cette même compagnie exploite depuis 2004 l'un des puits de gaz naturel les plus productifs des États-Unis, à

partir d'une formation géologique située dans l'Etat de New York et analogue à celle qui existe dans le bassin sédimentaire des Basses-Terres du Saint-Laurent.

- Pour ce qui est de la Gaspésie, des permis ont été attribués à plusieurs compagnies au cours des dernières années.
  - En juin 2005, la compagnie Junex annonçait qu'elle avait procédé à des essais concluants sur l'un de ses puits d'exploration, à une vingtaine de kilomètres de Gaspé.
  - En mars 2006, et en partenariat avec les compagnies Junex et Gastem, la compagnie Petrolia annonçait les résultats préliminaires de tests effectués sur le puits Haldiman. Ces tests ont révélé la présence d'indices de pétrole. Le puits pourrait être exploité commercialement une fois terminés les tests de production.

### CARTE 3

Les bassins sédimentaires dans l'est de l'Amérique du Nord

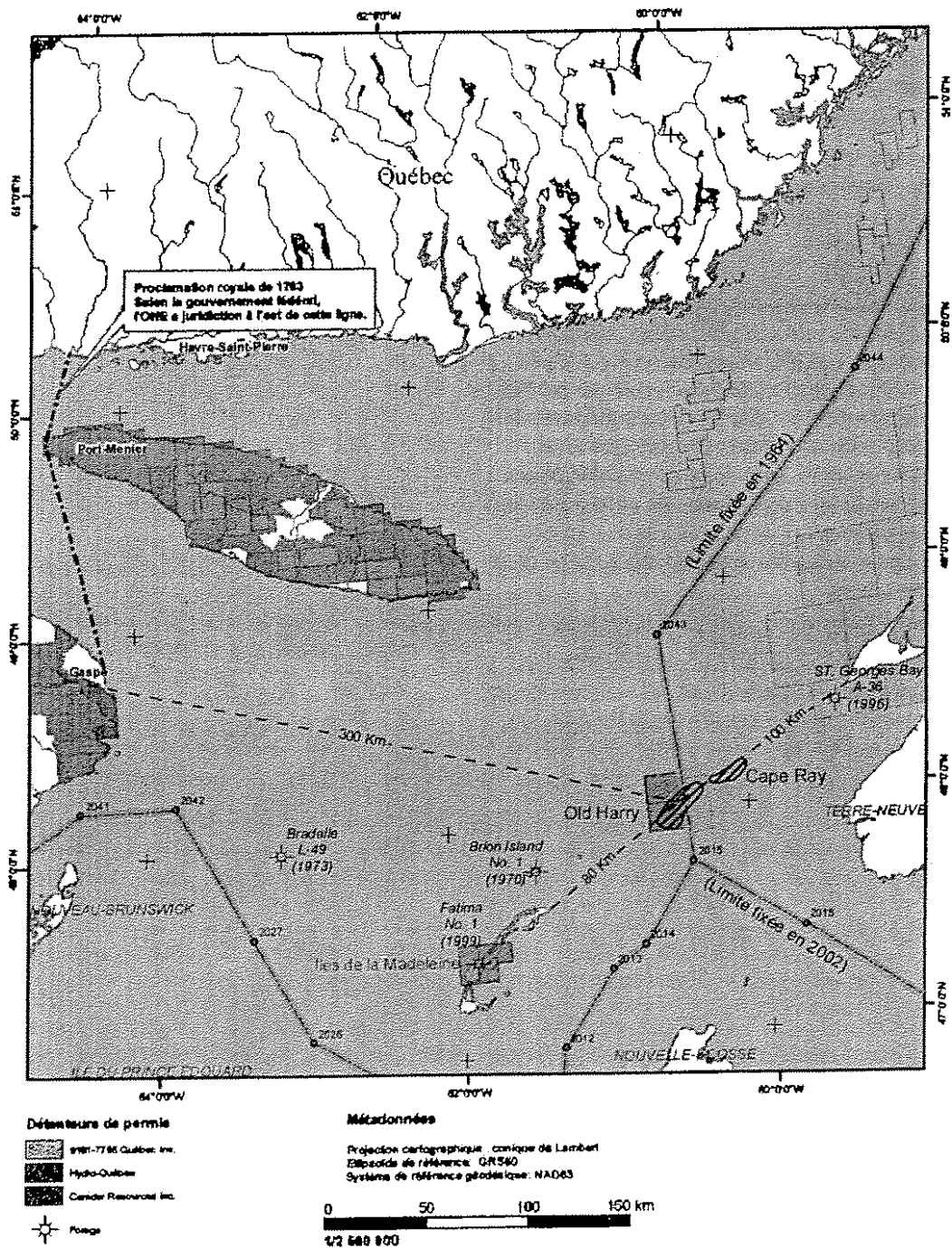


Le potentiel en hydrocarbures du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent demeure tout de même celui qui présente le plus d'intérêt. Il est cependant resté jusqu'ici pratiquement inexploré, pour des raisons à la fois économiques, territoriales et environnementales.

- La structure Old Harry, située à 80 kilomètres au nord-est des Îles-de-la-Madeleine, pourrait contenir à elle seule entre 4 et 5 billions ( $10^{12}$ ) de pieds cubes de gaz naturel – ce qui correspond à la consommation actuelle du Québec pendant 25 ans – ou du pétrole, environ 2 milliards de barils. Cette structure appartient au bassin Madeleine, comparable sur le plan géologique à la région du sud du golfe du Mexique, où d'importantes découvertes de gaz naturel ont été effectuées. En fait, Old Harry constitue actuellement la plus grande structure géologique marine non encore forée au Canada, avec un potentiel deux fois plus important que le champ de Hibernia au large de Terre-Neuve-et-Labrador, et trois fois plus grand que le champ gazier de l'Île-de-Sable, au large de la Nouvelle-Écosse.
- Plusieurs autres structures géologiques présentent un potentiel pétrolier et gazier tout aussi intéressant, dans la zone en milieu marin située à l'ouest de la limite interprovinciale qui sépare le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador.



CARTE 4  
 Les permis de recherche en vigueur dans le golfe du Saint-Laurent (2005)





L'exploration dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent se heurte cependant à trois difficultés, qu'il faut lever pour aller de l'avant dans la mise en valeur de ce potentiel.

- Sur le plan financier, l'ampleur des investissements requis pour mener des campagnes d'exploration soutenues en milieu marin et les risques financiers associés aux activités de mise en valeur d'un territoire ayant été peu exploré nécessitent de mettre en place un environnement propice aux investissements.
- Sur le plan environnemental, des craintes sont apparues quant à l'impact que les levés sismiques pourraient avoir sur les mammifères marins.
- Sur le plan territorial, la propriété des ressources dans le golfe du Saint-Laurent fait l'objet d'un différend entre le Québec et le gouvernement fédéral.

## LES PRIORITÉS D'ACTION

Afin de sécuriser nos approvisionnements en hydrocarbures et de mettre en valeur les avantages dont nous disposons, le gouvernement privilégie les trois priorités d'action suivantes:

- 1) mettre en valeur les ressources pétrolières et gazières du Québec en réunissant toutes les conditions nécessaires
- 2) diversifier les sources d'approvisionnement de gaz naturel
- 3) favoriser des approvisionnements sûrs et à prix compétitifs pour les produits pétroliers raffinés

### 1) METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES DU QUÉBEC

Dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, les efforts d'exploration sont actuellement au point mort. La prospection de gisements marins nécessite des investissements considérables, étant donné le coût des forages en milieu marin: chaque forage coûte en

moyenne de 30 à 50 millions de dollars, comparativement à 2 à 3 millions de dollars sur la terre ferme et il faut compter réaliser plusieurs forages avant qu'une découverte ait lieu.

De tels investissements ne peuvent être assumés que par des entreprises majeures du secteur, disposant du savoir-faire et de la marge de manœuvre financière nécessaires pour réaliser des projets de cette nature. Le gouvernement souhaite donc amener de telles entreprises à investir dans l'exploration et la mise en valeur de nos ressources marines. Pour y parvenir, il importe que des réponses satisfaisantes soient apportées aux questions d'ordre environnemental et territorial évoquées précédemment. Pour le gouvernement, il est prioritaire que ces conditions soient remplies, afin que soit engagée le plus rapidement possible une mise en valeur effective du potentiel pétrolier et gazier du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent.


#### LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE: PROTÉGER LE MILIEU MARIN

La reprise des travaux de levés sismiques est essentielle pour permettre la poursuite de l'exploration. Ces travaux seront réalisés en assurant à la faune marine et au milieu marin toute la protection requise.

C'est pour assurer cette protection qu'au début de 2004 le gouvernement demandait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) d'effectuer une enquête sur l'impact des levés sismiques marins. Le rapport du BAPE était rendu public par le ministre de l'Environnement en octobre 2004.

Pour l'essentiel, le BAPE formulait trois recommandations:

- le BAPE demandait que la procédure d'évaluation environnementale soit harmonisée entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les provinces maritimes;
- le BAPE souhaitait que des restrictions aux activités d'acquisition sismique soient imposées dans certaines zones, pour en assurer la protection;
- le BAPE recommandait enfin qu'un encadrement environnemental légal soit établi afin d'autoriser la réalisation des projets de levés sismiques.



Afin de donner suite à ces recommandations, le gouvernement engage les initiatives suivantes.

- Le Québec collabore avec le Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement fédéral à la réalisation d'un guide des bonnes pratiques en matière de levés sismiques en milieu marin.

Un projet de guide, qui fait actuellement l'objet d'une consultation, comprend un programme de surveillance des mammifères marins. Il impose des normes relatives au périmètre de sécurité entre le navire effectuant les levés sismiques et les mammifères marins, ainsi que des règles à respecter concernant la période de l'année durant laquelle il sera possible d'entreprendre les travaux.

Dès que le guide aura été finalisé, ses dispositions seront intégrées dans le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel, la seamure et les réservoirs souterrains édicté en vertu de la Loi sur les mines.

- Le gouvernement prend les moyens nécessaires pour concilier les levés sismiques avec les activités de pêche commerciale et de tourisme d'observation. Dès leur dépôt par les entreprises d'exploration, les projets de levés sismiques seront analysés et mis en œuvre en collaboration avec les secteurs de la pêche commerciale et du tourisme d'observation. Ces levés sismiques devront comporter obligatoirement un volet scientifique permettant d'acquérir de nouvelles données concernant les caractéristiques du milieu marin et les moyens d'en assurer la protection.
- Le gouvernement annonce par ailleurs son intention d'harmoniser le cadre législatif et réglementaire définissant l'évaluation environnementale avec les dispositions en vigueur sur le plan fédéral et dans les autres provinces.
  - Comme cela se fait ailleurs au Canada, le Québec réalisera une évaluation environnementale stratégique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Cette évaluation stratégique permettra de définir des conditions assurant un développement dans le respect des milieux marins.

- Par la suite, chacun des levés sismiques sera assujéti à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Les certificats d'autorisation intégreront les contraintes et préoccupations identifiées dans le cadre de l'évaluation stratégique.

- Les dispositions de cette loi seront en outre modifiées, afin d'harmoniser la procédure d'évaluation environnementale du Québec avec celles des Offices Canada-Terre-Neuve et Canada-Nouvelle-Écosse concernant les hydrocarbures extracôtiers.

Ces initiatives répondent aux préoccupations formulées par le BAPE. Elles permettront effectivement de réaliser les levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, tout en assurant la protection de l'environnement.

#### LEVER LES HYPOTHÈQUES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ DE LA RESSOURCE

Le gouvernement du Québec collaborera avec le gouvernement fédéral pour régler le différend territorial concernant la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, pour la partie marine située à l'est de la ligne découlant de la Proclamation royale de 1763. La situation doit être réglée afin que les investisseurs privés puissent obtenir l'assurance absolue de bénéficier du droit d'exploiter la ressource, une fois celle-ci découverte.

Pour lever ce même type de différend, deux ententes administratives ont été conclues en 1985 et 1986 entre le gouvernement fédéral et Terre-Neuve-et-Labrador d'une part, et entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse d'autre part.

- Ces ententes ont permis une gestion conjointe par le gouvernement provincial et par le gouvernement fédéral des permis d'exploration et d'exploitation des ressources marines. Dans le cadre de ces ententes, les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu d'une formule de partage des redevances. Point à souligner, les ententes ont été conclues sans préjudice à l'égard de la propriété de la ressource. Ces ententes administratives ont été complétées par une entente spécifique sur les redevances pétrolières et gazières survenue en janvier 2005, entre le Canada

et Terre-Neuve-et-Labrador d'une part, et entre le Canada et la Nouvelle-Écosse d'autre part. Ces ententes avaient pour but de compenser les deux provinces pour la diminution des montants de péréquation résultant de ces redevances payées par le gouvernement fédéral.

- En l'absence d'ententes de cette nature entre le gouvernement fédéral et le Québec, il est difficile d'imaginer attirer des investisseurs privés pour explorer la partie du golfe faisant l'objet de cette contestation territoriale.

Les ententes conclues respectivement entre le gouvernement fédéral et Terre-Neuve-et-Labrador et entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse constituent des précédents dont le Québec souhaite se prévaloir.

Le gouvernement du Québec a donc nommé un mandataire, chargé de négocier avec le gouvernement fédéral les conditions d'une entente administrative analogue à celles déjà appliquées avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement souhaite qu'une telle entente puisse être conclue en 2006.

#### LE RÔLE D'HYDRO-QUÉBEC COMME CATALYSEUR DES TRAVAUX D'EXPLORATION

Hydro-Québec a reçu le mandat du gouvernement du Québec d'évaluer le potentiel pétrolier et gazier de l'est du Québec. Ainsi, en avril 2006, Hydro-Québec détenait 39 permis de recherche de pétrole et de gaz naturel sur des territoires situés en Gaspésie et sur l'île Anticosti, lesquels couvrent une superficie totale de plus de 7 200 kilomètres carrés.

Afin d'augmenter les investissements et de relancer l'activité d'exploration pétrolière et gazière du sous-sol québécois, le gouvernement demande à Hydro-Québec de recourir au partenariat avec le secteur privé pour poursuivre le développement de l'ensemble de ses activités de mise en valeur des hydrocarbures.

- Le gouvernement considère qu'un partenariat avec le secteur privé est une condition à la poursuite des activités d'Hydro-Québec dans ce secteur.

- Cette approche de partenariat envoie un signal positif et très clair à l'industrie quant à la volonté bien réelle du gouvernement de favoriser la découverte et, éventuellement, l'exploitation des ressources en hydrocarbures que recèle notre territoire.

Ce partenariat permettrait, entre autres :

- de poursuivre la réalisation des travaux déjà amorcés sur les territoires de la Gaspésie, d'Anticosti et à Old Harry, dans le golfe du Saint-Laurent;
- de mettre en valeur les données géoscientifiques dont Hydro-Québec dispose;
- de faciliter la réalisation de travaux de mise en valeur des hydrocarbures pour de nouveaux territoires situés notamment en milieu marin;
- de contribuer à l'acquisition de connaissances sur les effets potentiels des travaux d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières sur l'écosystème marin.

La nouvelle stratégie énergétique fournit au gouvernement l'occasion de confirmer ses intentions à l'égard des activités d'exploration et d'exploitation des ressources québécoises d'hydrocarbures. Il doit être clair qu'advenant des découvertes économiquement exploitables, le gouvernement respectera pleinement les règles du marché et de la libre entreprise de même que les règles relatives à l'environnement.

#### 2) DIVERSIFIER LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT DE GAZ NATUREL

Les projets de terminaux méthaniers pourraient présenter un grand intérêt pour le Québec. Leur réalisation éventuelle permettrait de diversifier nos approvisionnements et aurait des impacts très positifs sur les économies régionales, en raison à la fois des emplois créés lors de la construction et de l'effet d'entraînement sur plusieurs investisseurs industriels.

Pour le gouvernement, il importe de souligner que les analyses et les évaluations actuellement en cours seront effectuées de la façon la plus rigoureuse qui soit, afin que les décisions finales concernant ces projets soient prises en connaissance de cause.

Rappelons que plusieurs processus d'examen et d'évaluation, fédéraux comme provinciaux, s'enclenchent pour examiner à fond ce type de projet. Les aspects sécurité et impacts sur l'environnement font évidemment l'objet d'une attention particulière, et ce, à la fois sur la base des avis d'experts et des préoccupations des citoyens. Le gouvernement respectera bien évidemment ces processus et n'entend pas s'y substituer en aucune façon.

Le gouvernement veillera en outre à ce que tous les citoyens concernés puissent recevoir l'ensemble de l'information pertinente sur les risques éventuels liés à ces projets, en même temps que les avantages qui en découleront. Les citoyens auront la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et d'obtenir des réponses rigoureuses aux questions qu'ils se poseront éventuellement.

### **LES PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN D'UN PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER**

Un projet de terminal méthanier doit faire l'objet d'une évaluation environnementale tant au niveau québécois que fédéral.

- Un tel projet est en effet assujéti à la fois au processus prévu par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, et aux dispositions découlant du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.
- Un projet de terminal méthanier est également soumis au processus d'examen TERMPDL, administré par Transports Canada, et qui fait appel au savoir-faire de Parcs Canada, de la Défense nationale, de l'Administration portuaire de Québec, de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent et du ministère de la Sécurité publique du Québec. Cet examen

visé les opérations maritimes et tout ce qui touche à la sécurité en matière de navigation.

Chacun de ces différents processus impose au promoteur l'obligation de préparer et de déposer auprès des autorités gouvernementales une étude rigoureuse et exhaustive des impacts du projet sur l'environnement.

- Cette étude doit être préparée selon des directives émises par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec ainsi que par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale en consultation avec les instances fédérales impliquées (Office national de l'énergie, Pêches et Océans Canada, Transports Canada, la Garde Côtière, etc.).
- Ces processus prévoient une pleine participation du public, qui peut à la fois obtenir toute l'information nécessaire et participer aux audiences publiques intégrées dans le processus.

Pour ce qui est des audiences publiques, des sessions conjointes sont prévues. Leur organisation est confiée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, en vertu de l'Entente de collaboration entre le Canada et le Québec en matière d'évaluation environnementale. Des ministères et organismes fédéraux (Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et Santé Canada) et provinciaux (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ministère de la Sécurité publique, ministère du Développement économique, des Exportations et de l'Innovation, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, etc.) participeront à ces audiences à titre d'experts-conseils.



### **3) FAVORISER DES APPROVISIONNEMENTS SÛRS ET À PRIX COMPÉTITIFS POUR LES PRODUITS PÉTROLIERS RAFFINÉS**

#### **INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES DE RAFFINAGE ET DE TRANSPORT**

Les trois raffineries québécoises ont fait l'objet d'importants investissements au cours des dernières années. Depuis 2001, les investissements totaux qui y ont été effectués atteignant près de 2 milliards de dollars. Plus de la moitié de ces investissements visaient à ajouter des unités de désulfuration des essences et des carburants diesels, afin de respecter les normes de teneur en soufre en vigueur ou à venir. Deux des trois raffineurs – Petro Canada et Ultramar – ont annoncé de nouveaux projets d'agrandissement.

## LES INVESTISSEMENTS DANS LE RAFFINAGE AU QUÉBEC 2001-2006

TABLEAU 3

Montant des investissements dans le secteur du raffinage – Québec (en millions de dollars)

<b>ULTRAMAR</b>		
2001-2002	Installations pour le traitement du brut Saharien léger; augmentation de la capacité de distillation combinée avec l'ajout de capacité pour produire de l'essence à 150 parties par million (ppm) (norme intermédiaire de 2002).	154
	Gestion des eaux résiduelles et récupération des vapeurs d'hydrocarbures et autres	25
2003-2004	Addition de capacité de désulfuration des essences	300
2004-2006	Procédés de désulfuration des carburants diesels	350
2006	Agrandissement de la capacité totale de la raffinerie	100
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>929</b>
<b>PETRO CANADA</b>		
2002-2006	Addition de nouveaux procédés de désulfuration des essences et du carburant diesel routier	350
2002	Construction d'un tunnel entre la raffinerie et le quai	27
2004-2005	Augmentation de la capacité de raffinage à 133 750 barils par jour (bpj) et installations connexes	155
2004	Achat des installations de Coastal à Montréal-Est	92
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>624</b>
<b>SHELL</b>		
2002	Procédés de désulfuration des essences	150
2004-2006	Procédés de désulfuration du carburant diesel	200
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>350</b>
<b>2001-2006</b>	<b>INVESTISSEMENTS TOTAUX</b>	<b>1 903</b>

L'économie québécoise profite pleinement de tels investissements : les retombées directes sont significatives, et surtout, les installations de raffinage sont mieux en mesure d'affronter la concurrence internationale. Grâce à ces investissements, le Québec bénéficie donc de raffineries modernes, respectant les contraintes liées à la protection de l'environnement.

**S'ASSURER QUE LA CONCURRENCE JOUE PLEINEMENT SON RÔLE SUR LE MARCHÉ DE L'ESSENCE**

Le marché au détail de l'essence au Québec subit bien évidemment les contrecoups des fluctuations des prix du pétrole et des coûts d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Il s'agit là bien sûr d'éléments qui échappent au contrôle des gouvernements, celui du Québec comme des autres.

Le jeu de la concurrence doit toutefois pouvoir intervenir au niveau des marchés du gros et du détail. Le Québec bénéficie à cet égard d'une présence importante d'importateurs de produits pétroliers et de détaillants indépendants qui viennent livrer une concurrence accrue aux grandes pétrolières. C'est pourquoi la réglementation actuelle, tant fédérale que provinciale, met en place un ensemble de conditions propices au maintien d'un réseau d'indépendants solide.

La Régie de l'énergie a le mandat de surveiller les prix des produits pétroliers afin de renseigner les consommateurs. Elle a également le pouvoir de fixer, tous les trois ans, le montant des coûts d'exploitation, par litre, que doit supporter un détaillant. Elle peut décider de l'opportunité d'inclure ou non ce montant dans les coûts que doit supporter un détaillant d'essence ou de carburant diesel. De plus, en vertu de l'article 57 de sa loi constitutive, la Régie donne, de sa propre initiative ou à la demande du ministre, des avis au gouvernement ou au ministre concernant notamment les prix des produits pétroliers.

**SUIVRE LA DISPONIBILITÉ DES PRODUITS PÉTROLIERS**

La conjoncture géopolitique prévalant dans plusieurs pays producteurs de pétrole reste instable, et le Québec doit mieux se prémunir face à des situations telles que celles que l'on a vécues à l'automne 2005.

- À cette fin, le gouvernement entend exiger des sociétés pétrolières le dépôt d'un plan de sécurité des approvisionnements, comportant les mesures à mettre en œuvre en cas de difficulté dans la disponibilité des produits pétroliers.

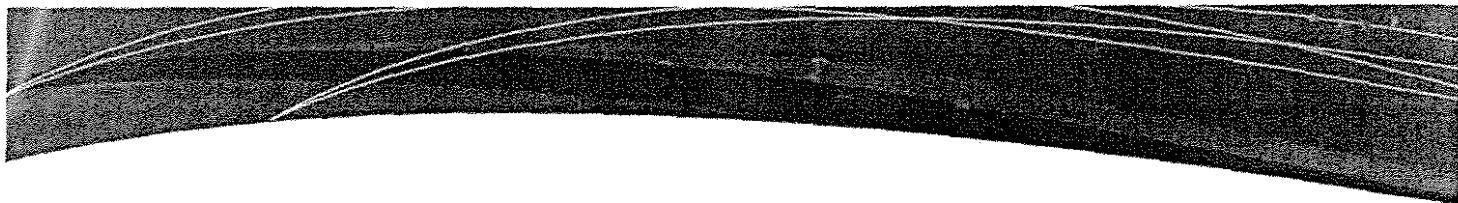
**LE CHAUFFAGE AU MAZOUT ET LE PROPANE**

Il importe par ailleurs de protéger les consommateurs et l'industrie du mazout contre les conséquences d'un affaiblissement des réseaux de distribution.

Au cours des deux dernières années, l'industrie du chauffage au mazout a perdu une partie importante de sa clientèle, en raison d'un rapport de prix défavorable par rapport à l'électricité. Cette industrie a donc de plus en plus de difficultés à maintenir une masse critique, afin de répondre aux besoins des clients, en particulier en période de pointe hivernale.

Il est essentiel de trouver une réponse à cette situation : l'industrie du chauffage au mazout contribue à la sécurité énergétique des Québécois, notamment en réduisant la demande en période de pointe par le biais de la fourniture de combustibles aux clients interruptibles ou souscrivant à la bi-énergie.

- Le gouvernement entend donc identifier avec les représentants de l'industrie les solutions les plus appropriées à apporter.
- Un groupe de travail a déjà été mis en place afin d'analyser les difficultés de l'industrie du chauffage au mazout. Le mandat de ce groupe de travail sera élargi, pour aboutir rapidement à des recommandations concrètes, avec une préoccupation particulière pour les consommateurs des régions éloignées.



Par ailleurs, le propane répond à plusieurs usages, notamment en région et dans le domaine agricole. Un des avantages de cette forme d'énergie est qu'elle peut être transportée et stockée sans difficulté, demandant, pour certains usages, des infrastructures de distribution moins coûteuses que celles de l'électricité et du gaz naturel. Il faut rappeler que le propane est une source d'énergie disponible, relativement propre, facilement accessible et dont l'utilisation est polyvalente. Dans certaines régions où le gaz naturel n'est pas disponible, cette source est essentielle. Elle revêt donc un caractère économique important, particulièrement en région.

### **DES APPROVISIONNEMENTS PLUS SÛRS ET D'AVANTAGE DIVERSIFIÉS**

Dans le cadre de sa stratégie énergétique, le gouvernement mobilise un ensemble de moyens afin de renforcer la sécurité de nos approvisionnements en hydrocarbures, de les diversifier, et de tirer pleinement parti des avantages dont le Québec dispose, en raison du potentiel de son sous-sol et de sa situation géographique.

L'existence d'une géologie favorable en Gaspésie, le long de la vallée du Saint-Laurent ainsi que dans les zones marines de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent constitue l'un de ces atouts. Le contexte actuel n'a jamais été aussi favorable à un déclenchement d'investissements majeurs dans l'exploration des hydrocarbures. Le gouvernement entend bien favoriser un tel déclenchement, en levant toutes les hypothèques qui retardent actuellement l'arrivée d'investisseurs.

Les projets de terminaux méthaniers visent également à tirer parti des avantages dont bénéficie le Québec, cette fois-ci en raison de sa position géographique. Il importe que les promoteurs poursuivent les efforts engagés, tout en répondant avec rigueur aux légitimes questions soulevées par les citoyens. Les évaluations et audiences publiques à venir fourniront tous les éclairages nécessaires aux décisions les plus appropriées.